

LE BILAN DE COMPÉTENCES

Dans le secteur de l' **aide à domicile**
Un accompagnement gratuit



Quels sont mes points forts, comment les valoriser ?
Comment retrouver ma motivation au travail ?
Travail et famille, comment retrouver un équilibre ?
Comment valoriser mon expérience ?



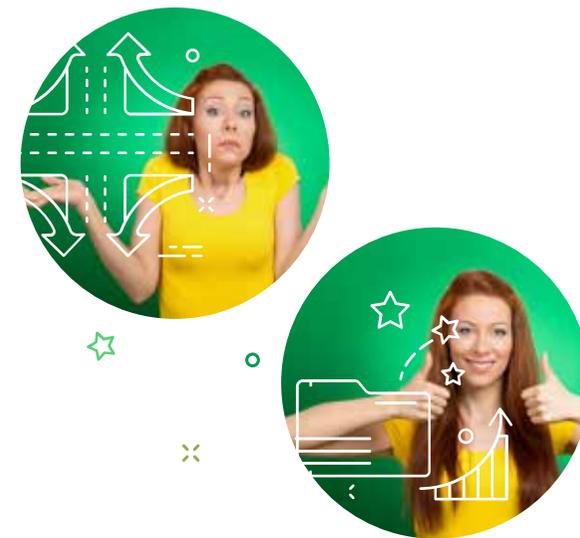
 Une initiative coordonnée par les asbl APEF & FE.BI pour plusieurs Fonds sociaux du secteur non marchand privé.

 Cette action bénéficie du soutien des conventions signées entre le FOREM, le CRF, l'IFAPME et APEF & FE.BI ainsi qu'entre l'Enseignement de Promotion sociale et APEF & FE.BI

Prendre le temps de s'arrêter. Réfléchir avec un conseiller. Trouver des pistes d'évolution.

Intéressé(e) ?

Complétez le formulaire et son annexe, téléchargeables sur le site www.bilandecompetences.be. Le bilan de compétences est **GRATUIT** si vous répondez aux conditions.



Conditions

- › Être travailleur salarié dans une institution relevant du Fonds social des Aides Familiales en Région Wallonne
- › Avoir une maîtrise suffisante du **français** (oral)
- › S'engager à **participer à l'ensemble des phases** du bilan et à l'évaluation mise en place.
- › Avoir 1 an **d'ancienneté** chez l'employeur actuel
- › Avoir dans le secteur de l'aide à domicile:
 - soit minimum 5 ans **d'expérience professionnelle**
 - soit minimum 3 ans **d'expérience professionnelle**
 - + si vous avez au maximum le CESS ou
 - + au moins 45 ans ou un problème de santé ou
 - + une aptitude réduite au travail



Pourquoi réaliser un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences vous aide à devenir davantage « acteur » de votre carrière. Il vous permet de prendre un temps de réflexion pour :

- › Faire le point sur votre parcours, votre situation, vos aspirations
- › Identifier vos motivations, vos centres d'intérêts, vos compétences, aptitudes et connaissances
- › Clarifier vos objectifs et vos priorités
- › Construire un plan d'action adapté à votre objectif professionnel

“ Je travaille depuis longtemps, donc le travail, ça va, je gère, ça m'a aidé dans mes relations privées, j'ai découvert des choses sur moi. Je recommande à tout le monde de faire le bilan de compétences, quel que soit l'âge.” **Adeline, aide-familiale, 40 ans**

“ J'ai à nouveau pris goût à mon travail actuel car le bilan m'a permis d'avoir plus de confiance en moi en reprenant connaissance de mes compétences.” **Kathy, aide-ménagère, 48 ans**

Déroulement d'un bilan de compétences ?

Un conseiller vous accompagne individuellement dans votre réflexion, dans un lieu neutre, où la confidentialité des informations et du résultat sont préservées.

Le bilan de compétences se déroule sur une **période de 2 à 3 mois, pour une durée totale de 12h à 18h** (à raison de plusieurs séances d'1 à 2 heures).

Si le bilan est réalisé en dehors du temps de travail, il n'est pas nécessaire d'informer votre employeur de votre démarche.

À terme du parcours, le travailleur reçoit un document de synthèse qui résume son bilan.



Plus d'info

Les documents suivants sont accessibles sur le site internet: www.bilandecompetences.be

- + témoignages vidéos
- + brochure d'information
- + présentation de chacun des organismes
- + formulaire de demande

Gestion administrative du projet et informations

- › APEF-FE.BI : Square Saintelette 13-15 – 1000 Bruxelles
- › Téléphone : 02 227 62 05
- › Mail : bilan@apef-febi.org
- › Collaboratrice : Hélène Dohet
- › Responsable : François Willemot